



## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 14 décembre 2017

PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 11/2017 concernant

**Modification des articles 2 – 7 – 26 – 27 – 29 et 36 des statuts de l'Association  
Intercommunale Asse et Boiron (AIAB);**

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission Ad Hoc,

**L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 11/2017 par :**

**OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0**

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 14 décembre 2017

**«Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »**

Le Président  
Pascal Contegat



La Secrétaire  
Déborah Pernet